



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

N° 2009/39

Document affiché en préfecture le 27 aout 2009

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° 2009/39**

Document affiché en préfecture le 27 aout 2009

DIRECTION DE L'ACTION INTERMINISTERIELLE	3
ARRETE N° 09.DAI/ 1.233 portant suppléance du Préfet.....	3
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES.....	4
ARRETE N° 2009/DRASS/85 1/06 relatif à la nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Vendée	4

DIRECTION DE L'ACTION INTERMINISTERIELLE

ARRETE N° 09.DAI/ 1.233 portant suppléance du Préfet

**LE PREFET DE LA VENDEE ,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

ARRETE :

Article 1er : Monsieur Jean- Marie HUFTIER, Sous-Préfet de Fontenay le Comte est désigné pour assurer la suppléance du Préfet de la Vendée en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PHILOT, Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et de Madame Béatrice LAGARDE, Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE.

Article 2 : Monsieur le Sous-Préfet de FONTENAY-LE-COMTE et Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

LA ROCHE SUR YON, le 26 août 2009

**Le Préfet,
Thierry LATASTE**

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

ARRETE N° 2009/DRASS/85 1/06 relatif à la nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Vendée

**Le préfet de la région Pays-de-la-Loire
Préfet de Loire-Atlantique**

A R R Ê T E

Article 1 Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Vendée, En tant que représentants des assurés sociaux et sur désignation de :

1) la confédération générale du travail (CGT) :
titulaires :

M. Jean-Charles GUILBAUD
M. Jacques SERIN

suppléants :

M. Alain AIME
M. Pascal BAUDINET

2) la confédération générale du travail-force ouvrière (CGT-FO) :
titulaires :

M. Robert VINCENT
Mme Annie-Françoise LACAULT

suppléants :

Mme Catherine IMBERDIS
Mme Valérie BOUDIN

3) la confédération française démocratique du travail (CFDT) :
titulaires :

M. Dominique GAUDIN
M. Pierrick FINET

suppléants :

Mme Patricia BLANCHARD
Mme Myriam Riant

4) la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
titulaire :

M. Bernard FICHET
suppléant :

Mme Claudine MERLE

5) la confédération française de l'encadrement CGC (CFE-CGC) :
titulaire :

M. Jean-Luc FRUIT
suppléant :

M. Alain HUGUET

En tant que représentants des employeurs et sur désignation :

1) du mouvement des entreprises de France (MEDEF) :
titulaires :

Mme Sophie GEORGER MENEREAU
M. Gilles DENIS de RIVOYRE
Mme Christelle COUGNAUD-BULCOURT

suppléants :

M. Francis FROUIN
M. Jean-Michel ARNAUD

non désigné à ce jour

2) de la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) :
titulaire :

M. Alain COULAIS
suppléant :

non désigné à ce jour

3) de l'union professionnelle artisanale (UPA) :
titulaire :

Mme Françoise FONTENEAU
suppléant :

Mme Marie BROUSSEAU

En tant que représentants des travailleurs indépendants et sur désignation de :

1) la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) :

titulaire :

M. Philippe STOULS

suppléant :

non désigné à ce jour

2) de l'union professionnelle artisanale (UPA) :

titulaire :

M. Yvon MALLARD

suppléant :

M. Jean-Claude ROUSSEAU

3) l'union nationale des professions libérales (UNPL) et la chambre nationale des professions libérales (CNPL), conjointement :

titulaire :

non désigné à ce jour

suppléant :

non désigné à ce jour

En tant que représentants des associations familiales, sur désignation de l'union départementale des associations familiales (UDAF) :

titulaires :

M. Loïc BONDU

M. Jacques PORCHERET

M. Roger BLANCHET

M. Alain VERGNAUD

suppléants :

M. Jean-Philippe MADY

M. Pierre CHÉREAU

M. Dominique PAILLAT

M. Damien RAGON

En tant que personnes qualifiées :

M. Robert PUJOL

M. Jacques-Louis BUTON

M. Marcel TENAILLEAU

Mme PAUL Laetitia

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 2009/DRASS/85 1/05 du 20 mai 2009 est abrogé

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le préfet de la Vendée, le directeur régional des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays-de-la-Loire et à celui de la préfecture du département de la Vendée.

Nantes, le 21 août 2009
Pour le préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale ,
Directrice-Adjointe,
Marie-Line PUJAZON

